



Village de Pointe-Fortune

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAIDREUIL-SOULANGES.
MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE**

Aux contribuables de la susdite municipalité,

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

**À la séance extraordinaire du conseil de la municipalité, tenue le 20 mars 2023, à 19h00
heures, au local ordinaire des séances du conseil, les RÈGLEMENTS suivant seront
adoptés :**

- Le projet de règlement 399-2023 relatif au plan d'urbanisme
- Le règlement de contrôle intérimaire numéro 412-2023, découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC est en outre donné que ces règlements sont actuellement déposés au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire, de 9 à 12h. et de 13 à 16h, du lundi au jeudi.

DONNÉ À POINTE-FORTUNE CE SEIZIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINT-TROIS.


Jean-Charles Filion, directeur général